

Commission d'enquêteur
Anne PAUL

Formule administrative officielle de la Mairie de NICE (AM) pour la déclaration de projet. Elle contient des champs à remplir et des mentions légales relatives à l'urbanisme et à la protection de l'environnement.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE DRAP (AM)

PROJET DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal du 30 Mars 2011, le Maire de la commune de DRAP (AM), a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet entrant en mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012, modifié le 24 janvier 2014, afin de lever la protection d'alignement d'arbres inscrite au dit plan au sens de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme

La suppression de cette protection est nécessaire au projet de construction d'un groupe scolaire au quartier de La Pommigla.
L'enquête publique se déroulera du mardi 016 avril 2016 au mardi 17 mai 2016 inclus, soit 31 jours et nuits utiles.
Madame Anne PAUL a été désignée commissaire en charge de l'enquête par Monsieur TILLIER, Maire de la commune de DRAP (AM) et Président du Tribunal d'Aménagement de NICE (AM) en date du 24 mars 2016.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de DRAP (AM) pendant la durée de l'enquête du 18 avril 2016 au 17 mai 2016 aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

Une permanence aura lieu les samedis 30 avril 2016 et 14 mai 2016 de 9h à 12 heures en Mairie principale.

Le dossier soumis à enquête publique sera en outre consultable sur le site internet de la Mairie : www.ville-drap.fr.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et y apposer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet, à l'adresse par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie, 34-36 Avenue Jean Moulin - 06340 DRAP.

Toute personne pourra saisir un mandat et à ses frais, solliciter la communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie.

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie les :

- Lundi 18 avril 2016 de 9 h à 12 heures
- Lundi 9 mai 2016 de 9 h à 12 heures
- Mardi 19 avril 2016 de 9 h à 12 heures
- Mardi 17 mai 2016 de 14 h à 17 heures

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de DRAP (AM) le dossier avec son rapport de synthèse et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et une copie des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture et tenues à la disposition du public pendant une durée de un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la Mairie de DRAP (AM), 34-36 Avenue Jean Moulin, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Mairie : www.ville-drap.fr.

A l'issue de l'instruction le conseil municipal pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique relative à la déclaration de projet, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dit projet.

Avenue Jean Moulin